

N^o 284 Rio de Janeiro le 20 avril 1823.

M. S. Ex^{te} Monsieur Le Vicomte de Chateaubriand, Ministre des Affaires Etrangères.

Monsieur

En conséquence d'une ordonnance de l'Empereur en date du 14 de ce mois, tous les députés nommés à l'Assemblée générale brésilienne qui se trouvaient en cette capitale se sont réunis le 17 courant vers les 9 heures du matin dans le local destiné aux séances, au nombre de 52; et ils ont élu à la présidence provisoire, par acclamation, l'Evêque Diocésain, Grand Aumônier, et en qualité de secrétaire le député Manuel José de Souza Franco. On a nommé au scrutin cinq membres qui doivent composer la commission chargée de vérifier les pouvoirs de tous les députés; et une autre commission de trois membres chargée de vérifier les diplômes de ces cinq. à 4 heures après midi, la première commission ayant déclaré qu'elle n'était encore qu'à la moitié de son travail, il a été décidé de s'ajourner pour le lendemain.

M. l'Evêque, en terminant cette séance a tenu à sa gratitude pour l'honneur qu'on venait de lui décerner notamment étant né Européen, et il a ajouté que des membres aussi indépendants et aussi éclairés ne pourraient que consolider la prospérité du Brésil.

Une parole d'honneur a été portée près de la salle tout le temps de la réunion des députés.

La seconde réunion a eu lieu le lendemain et la séance a été ouverte à 11 heures du matin: la commission chargée de vérifier les pouvoirs de tous les députés a fait son rapport qui a été adopté après quelques discussions. toutes les nominations ont été trouvées légales à l'exception du député envoyé par l'arrondissement de Cayaba et il a été résolu que l'Assemblée, après son installation définitive, déciderait cette question.

On a ensuite discuté la formule du serment que les députés doivent prêter avant de prendre séance et la formule suivante présentée par António Carlos Ribeiro D'Almeida, l'un des deux Ministres de ce nom a été adoptée.

Le Président ayant été autorisé à nommer une commission chargée de rédiger un projet de règlement intérieur de la chambre, il a été décidé cinq députés à cet effet et la séance a été levée après s'être ajournée au 30 de ce mois, afin de donner à cette commission le temps de terminer son travail.

L'Assemblée a tenu compte le désir de s'installer solennellement le 3 Mai, parce que ce jour est l'anniversaire de la découverte du Brésil.

Maler